



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-104**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

Du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Demande de suppression de l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bourbonne les Bains relatif au projet de construction de la Gendarmerie

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 décembre 2023

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme modifié par délibération du Conseil Communautaire du 17 mars 2022,

ATTENDU que l'emplacement créé dans l'optique d'un aménagement de voirie en lien avec l'implantation de l'usine Velux n'a plus lieu d'être,

Le Maire expose à l'assemblée qu'un emplacement réservé a été identifié sur le Plan Local d'Urbanisme concernant la réalisation de la dernière phase de la déviation de Bourbonne les Bains sur la parcelle cadastrée section D 2485 et destinée à accueillir le projet de construction de la future gendarmerie.

Cet emplacement réservé avait été créé dans l'optique d'un aménagement de voirie en lien avec l'implantation de l'entreprise Velux.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 052-215200403-20231219-DEL2023_104-DE



Cet emplacement n'a plus lieu d'être. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de supprimer cet emplacement réservé n°11 du PLU et d'autoriser la construction de la gendarmerie sur la parcelle cadastrée section D 2485.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Bourbonne les Bains,
- D'autoriser la construction de la gendarmerie sur la parcelle cadastrée section D 2485.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,

Monsieur André NOIROT